

Pralognan-La-Vanoise, le 16 octobre 2025

Madame la Présidente de la Mission  
Régionale d'Autorité Environnementale  
de la région Auvergne - Rhône-Alpes  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Pôle autorité environnementale  
69 453 Lyon Cedex 06

Envoi sur [ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr)

Affaire suivie par : Nathalie Monier  
Directrice Générale des Services  
courriel : [nathalie.monier@mairiepralognan.fr](mailto:nathalie.monier@mairiepralognan.fr)  
tél : 06.98.64.10.58

**OBJET :** demande relative à l'omission de la concertation publique dans le cadre d'un dossier de déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU - déposé le 10 septembre 2025

**V. REF. :** dossier n° 2025-ARA-AUPP-01755

Madame la Présidente,

Suite à l'envoi à vos services, pour avis du dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU (renouvellement urbain du secteur de l'Ilot du Doron) le 10/09/2025, nous avons constaté, avec regret, que la phase de concertation du public prévue par la réglementation n'a pas été mise en œuvre avant ce dépôt. Nous tenons à présenter nos excuses pour cette omission administrative.

Afin de régulariser cette situation dans les meilleurs délais et de garantir la transparence et la participation du public, nous proposons d'organiser une procédure de concertation publique du **17/10/2025 au 03/11/2025** selon les modalités suivantes (Conseil Municipal fixé le 15/10/2025) :

- consultation du dossier

le dossier pourra être consulté soit :

1°) en mairie de Pralognan-La-Vanoise aux heures d'ouverture des bureaux à savoir :

- les lundis et mercredis de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h
- le mardi de 9 h à 12 h
- le jeudi de 15 h à 18 h
- le vendredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h.

2°) soit sur le site de la commune [www.mairiepralognan.fr](http://www.mairiepralognan.fr)

3°) soit sur l'application intramuros <https://appli-intramuros.fr/application-mobile/>

(sélectionnez la commune de Pralognan-La-Vanoise)

- présentation des observations et propositions

Le public pourra présenter ses observations et propositions :

1°) sur un registre de concertation mis à sa disposition, en mairie

2°) par courrier postal à l'adresse suivante : Madame le maire - mairie - 306, Avenue de Chasseforêt 73710 PRALOGNAN-LA-VANOISE

3°) par voie électronique sur la boîte mail : [info@mairiepralognan.fr](mailto:info@mairiepralognan.fr)

Les observations et propositions reçues par voie électronique seront annexées au registre papier.

- bilan de la concertation

A l'issue de la période de concertation, soit le 4 novembre 2025, le registre sera clos et signé par Madame le Maire ou son représentant, présenté au Conseil municipal qui tirera le bilan de cette concertation.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous indiquer la marche à suivre et si la MRAe est disposée à :

- prononcer un sursis à statuer le temps de la procédure de concertation envisagée
- ou si le retrait et le re-dépôt du dossier une fois la concertation réalisée, est exigé.

Dans l'attente de vous lire, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Maire,  
BLANC Martine

